

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2026/50

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 27 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept août à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Philippe BOUNIARD.

Date de convocation : 14 août 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 19 - En exercice : 19 - Présents : 18
Votants : 19

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Marie-Odile ROUX-GUIGON, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Sarah MARION, Philippe EUVRARD, Bala BOUAZZA, Jonas MOUDDEN, Elodie SAPIN, Jocelyn GAUTHIER, Mathieu TESTON

Excusé(e)s : Catherine LEYNON a donné procuration à Carole THOMAS

Absent(e)s :

Monsieur Sylvain VARENNE a été élu secrétaire.

Objet : Attribution du marché de travaux de voirie 2026.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le budget prévisionnel 2026 et les crédits prévus sur le budget voirie pour un montant de 63 900 € TTC.

Il informe le Conseil municipal que le chemin du Fraysse, des Cordes, de Terre Pointue et quartier d'Aunas nécessitent des travaux car la circulation des véhicules est problématique.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le 31/08/2026



ID : 007-210700050-20260828-202650-DE

Le devis des travaux présenté par la société SATP s'élève à 46 845 € HT soit 56 214 € TTC.

Il demande au Conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de conclure le marché de travaux de voirie 2026 avec la société SATP sis à Aubenas (07).

FIXE le montant du marché à 46 845 € HT soit 56 214 € TTC conformément à l'offre de prix présentée par l'entreprise SATP.

CHARGE son Maire de signer le devis correspondant.

DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 27 août 2026

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 28 août 2026

Le Secrétaire de séance,
Sylvain VARENNE.

Le Maire,
Philippe BOUNIARD.

